



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-4219>

Département(s) de publication : **44**

Annonce n° **26-4219**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Région Pays de la Loire

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 23440003400026

Ville : Nantes CEDEX 9

Code postal : 44966

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 44

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://marchespublics.paysdelaloire.fr/entreprise/consultation/511312?orgAcronyme=t5y>

Identifiant interne de la consultation : DAG97-202557991

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Isabelle Julou

Adresse mail du contact : demandedce@paysdelaloire.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 228205838

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Conditions énoncées dans les documents de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Conditions énoncées dans les documents de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Conditions énoncées dans les documents de la consultation

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 05/02/2026 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentations de variantes : Non
Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Région
Critères d'attribution : Critères énoncés dans les documents de la consultation

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : COLLECTE, ENLEVEMENT ET TRAITEMENT DES DECHETS DU CAMPUS DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE
Code CPV principal - Descripteur principal : 90500000
Type de marché : Services
Description succincte du marché : COLLECTE, ENLEVEMENT ET TRAITEMENT DES DECHETS DU CAMPUS DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE. Les prestations exigées du Titulaire comprennent la mise à disposition des matériels (location) de collecte de déchets, leur livraison et leur installation, l'enlèvement et le traitement des déchets concernés conformément aux dispositions légales en vigueur, principalement le code de l'environnement.
Lieu principal d'exécution du marché : (44) Loire-Atlantique
Durée du marché (en mois) : 24
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non
Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non
Autres informations complémentaires : Le présent accord-cadre est mixte (article R2162-3 du code de la commande publique) ; il pourra donc s'exécuter au moyen de bons de commandes sur la base des prix indiqués au bordereau des prix unitaires mais également au moyen de marchés subséquents qui pourront être soit à prix global et forfaitaire, soit à prix unitaires, soit à prix mixtes. Le présent accord cadre est mono-attributaire. Les montants minimum et maximum cumulés de commandes et de marchés subséquents pouvant être réalisés dans le cadre de cet accord-cadre sont définis comme suit : montant minimum 1 000 € HTVA pour 24 mois / montant maximum : 15 000 € HTVA pour 24 mois. Conformément à l'article R2123-5 du code de la commande publique, après une première analyse des offres sur la base des critères de jugement, l'acheteur établit un classement et se réserve la possibilité d'ouvrir une phase de négociation avec le ou les candidats dont les offres seront les mieux classées. Toutefois, l'acheteur pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation. L'accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification au titulaire. Il est conclu pour une durée de 24 mois reconductible 1 fois par tacite reconduction pour une nouvelle période de 24 mois sans que sa durée ne puisse excéder 48 mois. Le prix n'est pas le seul critère de jugement des offres. Les autres critères sont énoncés dans le règlement de consultation.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/01/2026